



DE L'ORDRE ET DES LOIS

MELANGES.

RICHARD, TUEUR DE LOUPS, OU LES DEUX NUITS DE NOCES.

(SUITE ET FIN.)

Un an s'écoula ainsi, sans que, m'ouvrant le fond de son âme, elle soulageât dans son sein la plus petite part de ses peines. Concentrant en elle-même tous les affreux souvenirs du passé, je ne l'entendis pas une seule fois manifester hautement sa douleur, murmurer contre le ciel ou les hommes; rien, pas un mot, pas une plainte qui rappelât dans sa bouche la plus épouvantable catastrophe; on aurait même pu croire qu'elle en avait oublié les victimes, si un objet dont elle ne se séparait jamais l'eût fourni la preuve du contraire: c'était la balle qui, après lui avoir sauvé la vie, avait causé la mort de son amant, gage précieux et sanglant qu'elle portait nuit et jour sur elle, et que je l'aperçus plus d'une fois enserer en secret de ses larmes.

Un jour, la veille d'un anniversaire fatal qui se redoublait pour elle, elle me parut à moi-même, le lendemain, beaucoup moins triste qu'elle l'était dans sa physionomie. Elle avait une expression tout autre qui me frappait, ce n'était pas précisément de la joie, et pourtant, à ne consulter que ses yeux plus brillants, son teint légèrement rosé, cela ressemblait presque.

Comme je la considérais avec surprise, ses yeux lui adresser des questions, mais je ne pouvais par mon air de tendre intérêt une entière et trop juste confiance: —Ma bonne Marguerite, me dit-elle en me montrant un papier qu'elle tenait soigneusement dans sa main, je vais t'apprendre une nouvelle à laquelle tu es bien loin de t'attendre; demain je me remarierai, et j'épouse mon cousin Richard!

Je la regardai, et je la crus folle. C'était pour la première fois, depuis la mort d'Henri, qu'on prononçait ce nom à la femme.

—Oui, continua-t-elle, mes vœux les plus ardents sont enfin remplis; voici une lettre de lui... et il m'accorde tout ce que j'exigeais, une union prompte et sans bruit, en même temps, à pareille nuit que celle où je fus veuve. J'ai attendu longtemps; mais enfin, Dieu soit loué! j'en suis venue à mon but: demain Richard sera à moi, et je serai à Richard!

J'étais tellement étonnée et stupéfaite, que je n'eus pas la force de lui répondre. Seulement je vis bien à son regard et à sa voix qu'il se préparait quelque chose d'étrange, et comme de tristes appréhensions me serrèrent le cœur, je me mis à pleurer en silence.

—Pourquoi t'es-elle, me dit-elle; apprécie mieux ma joie et mon bonheur, et remercie le ciel, qui m'a enfin exaucée: il me fallait cet homme pour être heureuse; ce jour sera le plus beau de ma vie.

Le lendemain, 12 août 1788, Richard Schwartz, que je n'avais pas vu depuis un an, arriva de très bonne heure à la maison. Son entrée était difficile à faire; aussi, quand il dépassa le seuil de la porte, il eut beau composer son visage, affecter un maintien calme et tranquille, je remarquai sans peine son embarras secret: on aurait dit qu'il se méfiait de quelque piège, et sa préoccupation ne cessa que lorsque le notaire vint, le contrat en main, lui donner communication des clauses et conditions du mariage.

Il écouta la lecture avec une puerile attention; et comme la jeune veuve y faisait l'apport non seulement de sa dot primitive, mais encore de toute la fortune qu'elle avait recueillie à la mort de son père, cette circonstance parut l'intéresser d'autant plus vivement, que l'union ayant lieu sous le régime de la communauté, un article spécial assurait, au dernier survivant des époux, la totalité des biens dont un jour du décès de l'un d'eux se trouverait composé l'héritage.

Ce fut à minuit, dans une chapelle isolée appartenant au presbytère, que se consumma, en présence des seuls témoins indispensables, le sacrifice le plus triste que mes yeux aient vu accomplir; cérémonie lugubre qui fut faite la nuit, aux flambeaux, comme si elle eût craint la clarté du jour; y compris, cément par l'enfer, en face le Dieu d'éternelle justice.

La nuit fatal ne fut pas plutôt prononcée, qu'à la manière dont Thérèse le dit, Richard se repentit et eut peur. Mais il était trop tard pour reculer; il ne s'appartenait plus à lui-même; aussi, cherchant à s'étonner sur de sinistres pensées, ne songeant-il qu'à son amour, à la certitude de posséder enfin avec sa maîtresse cette position brillante que tant d'obstacles lui avaient disputés, images plus agréables et plus riantes qui le rassurèrent bientôt complètement.

Tout le monde était couché lorsque nous revînmes à la ferme: nous y rentrâmes furtivement et en silence, moins en maîtres de maison qu'en malfaiteurs qui craignent d'être vus; et bien qu'en ce moment Thérèse cherchât à rassurer Richard en s'exécusant près de lui sur le mystère singulier dont les convenances, disait-elle, lui avaient fait un devoir d'envelopper son mariage, je ne pus me défendre d'un secret mouvement de terreur, lorsque je me trouvai seule avec eux au milieu de la chambre nuptiale.

C'était elle ou, à pareil jour et à la même heure, avait péri, un an auparavant, le plus regrettable des hommes; rien n'y était changé depuis cette nuit désastreuse et fatale; je reconnaisais tout l'ameublement d'alors, la glace vis à vis laquelle se dressait la mariée, la table de marbre qu'Henri avait renversée en tombant, jusqu'aux crochets barreaux de fer garnissant l'extérieur de la croisée, inutile et faible rempart que la mort n'avait pas respecté.

Au fond de l'appartement était un porte-dérobée qui conduisait, par un escalier tournant, à une espèce de galerie supérieure, élevée de dix ou douze pieds au-dessus du plancher, et d'où l'on avait vue sur la pièce. C'était un escalier de communication qui n'existait pas jadis et que M. Emery avait fait construire à l'époque où il occupait ce rez-de-chaussée pour mener à la chambre au-dessus, destinée à coucher sa fille. A peine arrivée, Thérèse approcha de cette porte, et à la clé sous prétexte d'aller un instant en haut préparer sa toilette de nuit, puis m'engageant à passer devant pour l'éclairer, elle la referma à double tour sur elle.

—Eh! mais, que faites-vous donc, ne puis-je m'emparer de lui dire, un peu mécontente au fond du cœur de la manière dont elle semblait prendre son parti, et du sang-froid qu'elle tenait à cet instant critique et solennel; ne voyez-vous pas que vous cafernez Richard!

—Richard!... dis l'infâme assassin d'Henri! s'écria-t-elle et saisissant une entraine enclenchée au pied du escalier, elle franchit rapidement, sans que je pusse l'arrêter, les degrés qui la séparaient de la galerie.

Alors se développèrent mes yeux le plus épouvantable drame: En bas se trouvait Richard, pâle, à moitié défilé, ne comprenant que trop l'affreux vengeance à laquelle il était exposé.

En haut, au-dessus de sa tête, apparaissait Thérèse menaçante et terrible, brandissant l'arme qu'elle tenait à la main, et plus belle que jamais d'émotion, de mépris et de haine.

—Richard Schwartz, dit-elle d'une voix ferme, vois-tu près de la fenêtre cette large tache de sang qui couvre encore la muraille? Ce sang est celui de mon amant que tu as traîtreusement assassiné, ici même, il y a un an, à pareille heure de la nuit. Or, si tu as commis le crime, tu vas paraître devant Dieu.

A son accent, Richard vit bien qu'il était un homme perdu; il jeta un regard rapide autour de lui comme s'il eût cherché un endroit pour échapper à son ennemie. Mais rien; pas une issue. La porte de sortie était fermée. De fortes barres de fer défendaient la croisée. C'était une véritable prison.

Exaspéré, furieux, hors de lui, on eût dit un tigre pris au piège; il bondit d'un bout de la pièce à l'autre, proférant d'horribles imprécations, hurlant de désespoir et de rage, et déjà ses ongles sanglants ébranlaient les gonds de la porte quand retentit de nouveau, à ses oreilles, la voix de son impitoyable juge.

L'évangile a dit: Quiconque frappera avec l'épée, périra par l'épée! lui cria Thérèse le mettant en joue. A toi donc, Richard, le meurtrier! à toi la peine du talion! C'est la balle qui, par tes mains, a tué au cœur Henri, mon fiancé!

Le coup partit comme je détournais la tête, et au même instant le bruit sourd et

mat d'un corps lourd qui tombe sur le plancher m'annonça la fin de cette lente agonie. Dix minutes après tout le monde était sur pied dans la ferme, les uns relevant un cadavre, les autres cherchant Thérèse qu'il n'avait bien fallu dénoncer malgré moi; mais, profitant de ce premier moment de désordre, la malheureuse avait disparu, et ce ne fut qu'au bout de deux jours que l'on apprît de ses nouvelles.

La tête égarée et perdue, elle s'était jetée dans la Marne, un peu au-dessous de Montevrain, à deux lieues environ de la ferme; et son corps, horriblement mutilé, venait d'être retrouvé à la hauteur du pont de Lagay, entre les roues d'un moulin, où le courant l'avait entraîné.

Telle est, monsieur, l'histoire complète de ces débris, ajouta, en finissant, la pauvre femme; telles sont les événements qui m'ont laissée seule au monde, sans ressources, sans protection, sans appui. Ce fut un oncle de Thérèse qui hérita de toute sa fortune; mais comme s'il eût craint que la malédiction du ciel pesât sur cette maison, il ne voulut jamais l'habiter, et peu à peu elle tomba dans un abandon complet, sans que personne songeât à la relever de ses ruines.

Cependant les étoiles brillèrent au ciel, il était tout à l'heure minuit, et j'avais deux grandes lieues à faire pour regagner mon gîte. Je me levai, posant au pied mon chien qui s'était endormi, et je dis adieu à la bonne vieille, non sans lui glisser dans la main un témoin évident de l'intérêt profond que m'avait causé son récit.

Comme je traversais le Bois de B..., j'aperçus tout préoccupé de ces tristes images, arrivé au carrefour des Croix Blanches, justement au milieu de ce chemin creux et désert où avaient été assassinés autrefois M. Durand et Jacques Housseau, le menuisier des Uselles, j'éprouvai tout à coup un mouvement d'effroi involontaire. La lune, qui s'était levée, éclairait au pied même de la croix, une espèce de masse informe et agissante qui pouvait à coup sûr passer pour la plus horrible apparition qu'Anne Radcliffe ait évoquée dans ses rêves. Je suis un peu superstitieux de ma nature; aussi n'avançai-je qu'en hésitant à la rencontre de ce terrible fantôme, lorsque parvenu à quelques pas plus loin, je partis malgré moi d'un grand éclat de rire, en reconnaissant la cause de ma frayeur... Le prétendu revenant n'était autre chose que Blacke, mon gigantesque levrier blanc, qui venait de donner la chasse à un second lièvre, et qui, moins heureux cette fois, grâce à la nuit, se reposait, en m'attendant, des fatigues d'une course inutile.

LEON BERTRAND.

LA ROSE JAUNE.

SUITE.

A la vue de son ami, qui restait immobile contre le billard, le menton dans sa cravate, les mains tombantes et entrelacées, Francis partit d'un éclat de rire.

—C'est fort drôle, en effet, dit Teissier d'un ton amer, excessivement plaisant, j'assure.

— Pardonne-moi; c'est que tu as une physiologie si constricte...

— Je ne trouve pas qu'il y ait de quoi être fort joyeux. Eh bien, que t'avais-je dit? Tu viens de voir un échantillon de son aimable caractère. Qu'en penses-tu?

— Défauts d'enfant que tu corrigeras facilement lorsque tu seras son mari, répondit Dramond en répétant uniquement les paroles prononcées quelque temps auparavant par son interlocuteur.

— Son mari! jamais, s'écria Teissier avec véhémence. Tu as entendu ce qu'elle vient de me dire, mais je ne lui laisserai pas la peine de me refuser; c'est moi qui ne veux plus l'épouser, c'est moi qui romps le mariage. Ah! ah! je lui prouverai que j'ai aussi de caractère. Je vais parler à son père, et je pars à l'instant même. Je retournerai à Paris vingt mille demoiselles à marier, aussi jolies et plus aimables que ce petit démon. As-tu vu? elle a levé la main!

— Elle a levé la main! répondit Francis en avançant la tête inférieure et en hochant la tête d'un air grave.

— Et j'ai craint un instant... — Moi aussi; j'ai vu le moment où tu étais traité comme l'a été Merville à l'Opéra.

— Un démon! te dis-je, un vrai démon! s'écria le jeune homme désenchanté en

donnant un coup de poing sur le tapis du billard.

Autant Aristide était méticuleux et irrésolu, autant son confident avait de promptitude dans l'esprit et de décision dans le caractère. En deux secondes son parti fut pris.

— Légère, selon toute apparence, et méchante, sans aucun doute, se dit-il c'est trop. Teissier ne peut pas faire un aussi sot mariage. Faisons-le faire rompre, mieux vaut profiter de cette querelle que d'évoquer le souvenir de la rose jaune, et d'amener ainsi des explications qui pourraient compromettre cette jeune fille.

Sans se rendre compte de l'intérêt involontaire que lui inspirait en ce moment Célestine, Dramond se tourna vers son ami.

— Es-tu bien décidé! dit-il.

— Irévocablement, répondit Aristide en faisant sonner chaque syllabe de ce majestueux adjectif.

— En ce cas, allons trouver M. Simart.

— Allons... quoique cette démarche soit embarrassante.

— Tu recules déjà?

— Pas du tout; mais M. Simart est un si brave homme; ce mariage lui faisait tant de plaisir, qu'aller lui dire comme cela brusquement, à brûle-pourpoint: Je ne veux plus de votre fille... S'il y avait moyen d'éviter cette scène, de négocier cette rupture par écrit, au lieu de se trouver ainsi face à face... je l'avoue...

— Avoue que voilà tes résolutions qui te rapprennent; d'ailleurs, rien de plus facile que d'éviter le premier pas; je me charge de tout.

— Comment cela?

Francis se caressa le front pendant un instant, selon l'usage des gens qui réfléchissent; sa méditation fut courte, car il n'était jamais embarrassé en fait d'expédients.

— My voilà, reprit-il; il s'agit, disons-nous, de quitter le logis avant toute explication, pour ménager la sensibilité de M. Simart, et de rompre ensuite par correspondance; fort bien. Maintenant, écoute-moi: Ton oncle Marjolier vient d'avoir une attaque d'apoplexie, et il faut que tu partes sur-le-champ pour Paris.

— Mon oncle Marjolier... une attaque d'apoplexie! s'écria Teissier en changeant de couleur.

— Eh non! il se porte aussi bien que nous, dit Dramond en riant. Tu ne vois pas que je te tue ton oncle pour justifier ton départ?

— Je comprends... Mais tu m'as causé une émotion...

— Une émotion d'héritier, nous connaissons ça.

Les deux jeunes gens montèrent ensemble dans la chambre où se trouvait M. Simart. En apprenant le motif imprévu qui appelait son futur gendre à Paris, l'ex-pelletier se gratta l'oreille d'un air contrarié.

— Voyons, voyons, dit-il ensuite avec une bonhomie conciliante; de quoi s'agit-il? Madame Regnaud vient de me raconter votre petite castille avec Célestine; est-ce que vous y pensez encore? Cette maladie de votre oncle arrive bien subitement.

— Comme toutes les attaques d'apoplexie, observa Francis d'un ton doctoral.

— Allons, allons! reprit le vieux négociant, oublions tout cela. Vous connaissez le caractère de ma fille; elle a le meilleur cœur du monde, ainsi il faut avoir de l'indulgence pour ses petites vivacités.

— Petites vivacités! s'écria Teissier, à qui son confident imposa silence d'un coup d'œil.

— Figurez-vous, M. Dramond, dit le bonhomme Simart qu'ils sont aussi enfants l'un que l'autre. Célestine a été un peu gâtée, je l'avoue; mais, de son côté, votre ami a quelquefois la tête chaude. Au fond, ils s'aiment comme deux tourtereaux, et ils passent la journée à disputer sur des riens. Allons, Teissier, pas de rancune; Célestine est au salon, venez faire votre paix avec elle.

En voyant son ami chancelant dans sa résolution et prêt à suivre M. Simart, Francis sentit la nécessité d'intervenir.

— Je puis vous certifier, monsieur, dit-il au père de Célestine, qu'Aristide ne songe nullement à ce qui s'est passé; en ce moment, il n'est préoccupé que de l'accident arrivé à son oncle.

— Ah ça! ce n'est donc pas un conte? demanda l'ex-pelletier.

— Un conte! répéta Dramond, blessé en apparence de ce doute. C'est moi, me-

sieur, qui ai apporté à mon ami cette triste nouvelle. J'ai jugé inutile de lui en faire part avant dîner; car la diligence de Paris ne passe que ce soir, il a encore le temps de partir aujourd'hui.

— M. Marjolier! c'est que je le connais, répondit M. Simart. Un grand maigre! plus grand et plus maigre que mon neveu Regnaud! Où diantre, avec un pareil tempérament, est-il allé pêcher cette attaque d'apoplexie? Bon pour moi, c'est ce qui me pond à l'oreille.

— Permettez, monsieur, reprit Francis avec un sourire insinuant: ici, je suis sur mon terrain, car j'ai étudié la médecine. C'est une erreur généralement adoptée je l'avoue, mais enfin c'est une erreur de croire que les tempéraments secs et nerveux soient plus à l'abri des coups de sang que les constitutions sanguines et pléthoriques; le coup plus ou moins court, la face plus ou moins colorée, ne font rien à l'affaire, et je pourrais vous raconter...; mais il n'est pas question de cela; il s'agit de ce bon, de cet excellent M. Marjolier, ex-pelletier peut-être en ce moment entre les bras d'avidés mercenaires. Songez que Teissier est son neveu, son héritier, continua le jeune homme en se penchant à l'oreille de M. Simart, comme pour ménager la sensibilité de son ami; et surtout n'oubliez pas que M. Marjolier a une gouvernante.

Une vraie peste. Votre oncle est un vieux cerveau d'éc. Partez de suite.

Aristide restait immobile et regardait dans tous les coins de la chambre au lieu de répondre. Effrayé de ces symptômes autant qu'il était intérieurement réjoui par la frayeur panique du pelletier, Francis prit son ami par le bras; et s'adressant à son hôte:

— Nous reviendrons bientôt, lui dit-il, car je me regarde toujours comme invité. M. Simart eut l'air de réfléchir.

— Faites mieux, dit-il d'un air franc et ouvert; rien ne réclame votre présence à Paris; pour me prouver que ce départ si imprévu ne cache pas quelque projet sournois, restez ici; puisque vous êtes le témoin de Teissier, cela n'a aucun inconvénient; nous vous garderons en otage jusqu'à son tour. Est-ce accepté?

— Accepté! répondit Francis avec une vivacité qu'on eût pu prendre pour de la joie, et il se leva la grosse main que lui présentait courtoisement l'ex-pelletier.

— Surtout, Teissier, ne perdez pas de temps, reprit celui-ci tout à fait rassuré par l'engagement qu'il venait de conclure: j'ai toujours devant les yeux cette gouvernante. Je vais faire mettre le cheval à la voiture; on vous conduira jusqu'à la route.

— Et bien! voilà cette terrible affaire arrangée, dit Francis lorsqu'il fut seul avec son ami.

— Ah ça, répondit celui-ci, tu me fais partir et tu restes! mais nous n'étions pas convenu de cela.

— Pour peu que cela te contrarie, je pars avec toi, reprit le confident; si j'ai accepté la demande de M. Simart, c'est uniquement pour le rendre service. Je croyais que tu ne serais pas fâché de laisser ici un mandataire qui t'épargnât l'ennui de terminer cette rupture.

— Au fait, tu as raison, reprit Aristide, qu'écrasait l'idée d'un débat personnel; reste donc, et arrange cela pour le mieux.

— Tu me donnes plein pouvoir?

— Sans aucune restriction.

Mademoiselle Simart s'était retirée au salon où elle torturait son piano de manière à réveiller tous les échos du logis; en apprenant le départ de son prétendu, elle s'enferma par un reste de bouderie, pour éviter de lui dire adieu. Aristide fut donc obligé de se mettre en route sans la voir. Son ami l'accompagna jusqu'au relais où il devait attendre la diligence, et ne le quitta qu'après l'avoir vu monter en voiture.

En reprenant seul le chemin de la maison qu'habitait Célestine, Francis Dramond éprouva un sentiment d'alacrité, dont il fut d'abord surpris; mais qu'il expliqua bientôt par le contentement intime qu'inspire toujours la conscience d'un service rendu où d'un devoir accompli.

— Je n'ai pas perdu ma journée, se dit-il avec le sourire qu'on peut se permettre Titus de philanthropique mémoire; je défie les plus fins diplomates de tourner plus habilement une difficulté. D'une part, j'empêche mon ami de faire une sottise irréparable; de l'autre, je ménage l'honneur d'une famille honnête, et d'une jeune fille

dont, à défaut de vertu, la beauté mettrait des égards.

Le dévouement est rare, mais le désintéressement absolu l'est encore davantage. L'imagination d'un homme qui a fait une belle action se dirige, par une attraction naturelle vers la récompense qu'il croit avoir méritée. Francis subit cette loi du cœur humain, sans chercher lui opposer la moindre résistance.

— J'ai bien mérité quelques jours de plaisir, reprit-il en lui-même; pourquoi ne planterais-je pas ici ma tente pour une semaine? Au mois de mai, Paris est si maussade, et la campagne si belle! Et puis, du moment que le mariage d'Aristide est rompu, cette petite Célestine n'est plus pour moi la fiancée d'un ami; je ne vois désormais en elle que le séduisant domino noir après lequel j'ai couru si long-temps! Pour quelles raisons alors ne poursuivrais-je pas une aventure commencée d'une manière si romanesque!

La conscience tranquillisée par cette distinction subtile, le jeune homme entra chez M. Simart, l'œil joyeux et le sourire sur les lèvres. Décidé à plaire à tout le monde, il se mit à l'œuvre aussitôt; parla propagande et garde nationale au maître du logis; arrêts de la cour de cassation à M. Regnaud, espèce d'avocat sans causes; modes, spectacles et romans nouveaux à la jolie blonde, propriétaire de la bague d'émeraude; religion et pharmacie à la vieille tante, et termina la soirée en chantant des nocturnes avec Célestine, qui paraissait supporter le plus stoïquement du monde l'absence de son futur.

Pendant plusieurs jours, Francis observa sans relâche, avec un intérêt aussi profond que chagrin, l'étrange jeune fille qu'avait dû épouser son ami, et dont la beauté gracieuse exerçait sur lui-même une séduction qu'il ne s'avouait qu'à demi. Le résultat de cette étude fut un doute irritant et bientôt intolérable. Pour quiconque n'avait pas analysé, dans leurs ramifications les plus imperceptibles, les fibres délicates de l'organisation féminine, le caractère de mademoiselle Simart était en effet une énigme indéchiffrable. Tour à tour insouciant comme un enfant, ou pensive comme une femme; étourdie le matin, et le soir mélancolique; pétulante jusqu'à la folie, ou sérieuse jusqu'à la gravité; plus mobile que l'onde, en un mot, docile à la tempête, mais reflétant l'instant d'après la sérénité du ciel, Célestine offrait un de ces types ondoyeurs et complexes devant lesquels les bourgeois s'arrêtent avec défiance et les artistes avec amour.

Malgré son expérience et son esprit, Francis ne sut d'abord à quelle conclusion se fixer.

— Ange ou démon, se dit-il; mais lequel des deux?

Un soir, trois jours après le départ de Teissier, dont on ne recevait pas de nouvelles, et à qui personne n'avait lieu de penser excepté M. Simart, Célestine, madame Regnaud et Francis se trouvaient assis dans un petit pavillon à l'extrémité du jardin. Les deux femmes brodaient, tandis que le jeune homme, assis à leurs pieds, et tenant un livre à la main, leur déclarait les attendrissantes souffrances d'Indiana. Contre son habitude, il se traitait fort mal de ses fonctions, estropiait impitoyablement la prose éloquentes de George Sand, sans égard pour les points ou les virgules; fournait souvent deux feuilletés à la fois, ou bien s'arrêtait au beau milieu d'une phrase pour regarder Célestine. Les yeux baissés sur son ouvrage, mademoiselle Simart semblait ne pas s'apercevoir des fautes du lecteur, soit qu'elle écoutât le son de sa voix un peu plus que les paroles du livre, soit qu'elle remarquât sans courroux la distraction dont elle avait déjà deviné la cause.

Moins indulgente que sa cousine, peut-être parce qu'elle n'avait aucun intérêt à l'être, madame Regnaud interrompit par un brusque éclat de rire une période dans laquelle Francis semblait se complaire au point de ne pas vouloir en sortir.

— Je vous avouerai, dit-elle, que je ne comprends pas un seul mot de ce que vous dites; il est vrai que vous avez une étrange méthode de lecture; ordinairement en lisant on regarde son livre.

— Bien, pensa Dramond en fermant le volume; elle m'a deviné; ce soir elle averra Célestine, et, demain, toutes deux se moqueront de moi.

— Voici la nuit, il faut rentrer, dit la jeune fille en pliant sa broderie, comme si

elle eût voulu prévenir la moquerie dont elle voyait briller les étincelles dans les yeux de la jolie blonde.

Tu as raison, reprit celle-ci ; allons faire de la musique ; monsieur aura peut-être plus d'égards pour Rosini que pour Georges Sand.

Sans donner à sa cousine le temps de poursuivre, Célestine la força de se lever, lui passa le bras autour de la taille, et l'entraîna par un élan cadencé lui fit danser le galop jusqu'à la maison.

Francis suivit de l'œil ce couple gracieux dont il ne regardait que la moitié ; puis il se leva lentement à son tour ; mais au lieu de rentrer, il s'enfonça sous un berceau de charaille et s'y promena longtemps, le front pensif, dans une attitude sentimentalement farouche.

En entrant dans le salon, Driamond trouva la famille réunie. La vieille tante et M. Regnaud jouaient au piquet ; les deux cousines exécutaient à quatre mains un quadrille du Pré-aux-Clercs, tandis que M. Simart, enfoncé dans une bergère, battait la mesure d'un air rageur.

Cela ne vous donne-t-il pas envie de danser ? demanda le bonhomme à son hôtesse.

Je n'aime pas la danse, répondit celle-ci avec la maussaderie particulière aux amoureux.

En entendant ce blasphème, Célestine tourna la tête, et ses doigts restèrent suspendus sur le clavier, tandis que ses yeux regardaient fixement le jeune homme, qu'elle trouvait moins bien en ce moment qu'il ne lui avait paru jusqu'alors.

Vous n'aimez pas la danse ? dit-elle enfin d'un air stupéfait ; qu'aimez-vous donc ?

Toi ! pensa Francis, qui retint avec peine au bord de ses lèvres le monosyllabe par lequel répondait son cœur. Toutefois, il dompta cette impression, pour saisir l'occasion qui lui parut opportune.

Je me suis mal exprimé, répondit-il ; j'ai voulu dire que je n'aime pas le bal tel qu'il a lieu dans le monde, avec ses quadrilles monotones et compassés. J'apprécie peu un plaisir sans passion, et dans un enlaid la passion n'est pas admissible ; aussi n'est-ce pas là qu'il faut chercher la danse. Pour comprendre l'effet électrique qu'elle peut exercer sur l'imagination, c'est aux bals publics qu'on doit aller, aux bals masqués...

Les yeux de Francis semblaient avec une ardente inquiétude la physionomie de la jeune fille, qui, sans songer à éviter ce regard, écoutait naïvement l'apologie d'un plaisir fort peu naïf, et semblait y prendre un vif intérêt.

Mais, monsieur, on ne danse pas au bal masqué, observa-t-elle tout à coup.

On ne danse pas ? répéta le jeune homme qui, malgré son anxiété, n'osait hasarder une interrogation plus précise.

N'est-ce pas, Hortense ? reprit Célestine en se tournant vers sa cousine ; quand nous sommes allées au bal de l'Opéra, personne n'y dansait, et cela m'a paru bien étonnant. Comprend-on un bal où l'on ne danse pas ?

En ce moment, Francis sentit son cœur se dilater, et l'air qu'il respira lui parut embouffié. Les simples paroles qu'il venait d'entendre dissipèrent comme par enchantement le nuage équivoque à travers lequel son imagination avait contemplé jusqu'alors un être virginal. Honteux de ses soupçons, il se trouva coupable, et s'avoua son remords avec de secrètes délices. En amour, on est parfois si heureux d'avoir tort ! Sa physionomie trahit sans doute d'une manière trop expressive cet intime bonheur, car Célestine, dont les yeux d'aigle eussent brisé le soleil ne put supporter le regard qui chercha le sien. Elle baissa la tête avec confusion, car pour la première fois elle sentait décolorer sur ses joues les roses brûlantes dont la racine est dans le cœur.

Racontez à M. Driamond vos prouesses au bal de l'Opéra, je suis sûr que ça l'amusera, dit M. Regnaud sans interrompre sa partie de piquet.

Francis se sentit saisi d'un violent accès d'amitié pour le grand homme chauve ; il lui trouva l'air aimable, l'esprit cultivé ; au besoin, il lui eût vu des cheveux sur le front. Contre son habitude, Mlle Simart semblait embarrassée ; voyant qu'elle ne répondait pas, Mme Regnaud se tourna vers le jeune homme, dont la passion naissante ne lui avait pas échappé.

Vous avez peut-être remarqué, lui dit-elle avec une inflexion de voix moqueuse, que nous sommes tous ici les très humbles esclaves de cette petite fille ; c'est un empire passablement despotique qu'elle exerce sur tous ceux qui l'approchent ; je vous en prévins pour que vous vous teniez sur vos gardes. Ses fantaisies sont des lois, ses caprices des arrêtés sans appel ; mon oncle l'a élevée ainsi, et notre faiblesse a confirmé ses abus de ce beau système d'éducation. Vos concevez dès lors toutes les idées extravagantes qui doivent passer par l'esprit d'un enfant gâté de la sorte. Entre autres idées imaginaires, cet hiver Célestine a eu dans la tête d'aller au bal masqué, et vous-même où elle prétendait nous mener ? Chez Musard ?

Où, ma foi, chez Musard, interrom-

pit le vieux négociant, en riant d'un gros rire paterne ; cette petite folle voulait aller au bal de Musard ; que dites-vous de cela, monsieur Driamond ?

Je dis que les anges peuvent sans péril descendre aux enfers, répondit Francis d'un ton chaleureux.

Le bonhomme Simart trouva la phrase fort belle sans trop la comprendre ; Célestine la trouva plus belle encore, peut-être parce qu'elle la compréhendait.

Je n'ai pas la prétention d'être un ange, reprit Mme Regnaud en appuyant sur ce dernier mot avec une emphase ironique ; aussi le projet me paraît-il un peu téméraire, mais le moyen de résister ? Je me vis donc obligée de capituler, trop heureuse d'avoir réussi à substituer l'Opéra au terrible bal dont j'étais menacée. Nous voilà donc partis tous trois.

Tous trois, répéta Driamond avec un reste d'inquiétude, quelqu'un vous accompagnait ?

Mon mari, répondit Mme Regnaud ; à quoi donc songez-vous ? Mon mari, dont la conduite, il faut l'avouer, ne fut pas fort exemplaire en cette circonstance. À peine arrivés, il nous installa dans une loge sous prétexte de la cabine, mais en réalité pour aller se faire intriguer, et nous y laissa pendant plus d'une heure, aux plus sales aventures.

Comment ! des aventures ? dit Francis avec une curiosité affectée.

Où, deux hommes ivres et hideusement figurés qui nous forcèrent à déloger.

Célestine interrompit sa cousine.

Le premier n'était pas ivre, lui dit-elle ; il causait au contraire fort convenablement. Tu as dit toi-même qu'il avait les yeux expressifs et les dents très belles.

Hum ! vous ne m'avez pas fait part de vos remarques, dit à sa femme M. Regnaud, tandis que, dans un accès de vanité satisfaite, Francis souriait à sa figure, que lui renvoyait la glace placée au-dessus du piano.

M. Simart, qui, comme nous l'avons dit, aimait à se coucher de bonne heure, mit fin à la conversation en donnant le signal de la retraite. Rentré dans sa chambre, Driamond se livra d'abord à des méditations d'un amour que pour la première fois il savourait sans défiance. Le charmant visage de Célestine passa dans tous ses rêves, et y réfléchissant les doux et chastes rayons que dardait une étoile lumineuse ; le matin, cette vision dorée s'éclipsa derrière la figure fort peu idéale du concierge Nicolas, qui entra dans la chambre en tenant à la main une lettre timbrée de Paris.

C'est de Teissier, que diantre peut-il m'écrire ! dit Francis en déchirant cette missive avec une mauvaise humeur, qui annonçait une sorte de divination.

Mon cher ami, écrivait à son confident l'ex-futur gendre de M. Simart, depuis quatre jours que je t'ai quitté, j'attends à chaque instant une lettre de toi, et j'envoie tous les soirs, demander si tu es revenu à Paris. Je ne comprends, je l'avoue, ni ton silence absolu, ni ton absence prolongée ; mais l'un et l'autre me rassurent, tout en me laissant dans l'incertitude, car ils me prouvent que la négociation dont je t'avais chargée n'est pas encore terminée. Depuis quatre jours, mon cher Francis, j'ai fait bien des réflexions. Un mariage près de se conclure, et aussi avantageux que le mien, ne me paraît pas, aujourd'hui, devoir être rompu inconsidérément à propos d'un enfantillage, car la conduite de Célestine n'est pas autre chose. En réalité, j'ai plus de torts qu'elle ; si elle est un peu capricieuse, je dois reconnaître que je suis parfois trop susceptible, et je n'ai pas pour excuse l'étourderie de mon âge. L'autre jour, dans la salle de billard, nous avons, je crois, mal interprété tous deux le geste dont, par suite de cette erreur, je m'étais trouvé justement offensé ; Célestine a beaucoup de vivacité dans la pantomime ; elle remue presque toujours les mains en parlant, et ce que nous avons pris pour une menace n'était, j'en suis sûr, qu'un mouvement peu calculé. D'ailleurs, eût-elle eu l'intention que nous lui avons supposée, je devais la lui pardonner, car la brutalité dont j'ai fait preuve en frappant Soliman était bien faite pour l'irriter. Ainsi donc, mon cher ami, je te prie de rattacher dès à présent les fils que tu as peut-être brisés pour te conformer à mes instructions ; cela te sera facile, j'en suis sûr, car je connais les ressources de ton esprit et tes talents diplomatiques. Dis à M. Simart, que l'apoplexie de mon oncle n'aura aucun résultat fâcheux, et que j'espère pouvoir partir d'ici dans quelques jours. Présente à Mme Regnaud et à sa tante mes respectueux hommages, et dis bien à Célestine...

— Va-t'en au diable ! s'écria Francis à ce passage de la lettre qu'il froissa entre ses doigts sans en achever la lecture. Si Célestine l'aime ce dont je doute, il n'a pas besoin d'avoir près d'elle ; si elle ne l'aime pas, je me ferai scrupule d'influencer la décision de cette enfant ; car il ne la rendrait pas heureuse. Il a quitté la partie, tant pis pour lui ; il connaît le proverbe : j'ai dû croire qu'il avait définitivement renoncé à ce mariage ; dès lors, j'étais libre d'aimer Célestine, et je maintiendrai mon droit. Chacun pour soi, le ciel pour tous ?

L'idée de supplanter son ami et de devenir acteur principal dans le mariage dont il ne devait être d'abord que le témoin, n'éveilla pas le moindre remords dans l'âme de Driamond. Chez lui la passion parlait trop haut pour laisser entendre les objections de la conscience. D'ailleurs, il jeta au nez de ses scrupules le dilemme suivant : ou elle ne l'aime pas ; si elle l'aime, elle ne voudra pas s'épouser ; si elle ne l'aime pas, de quoi pourra-t-elle se plaindre ?

Albans à ses propres yeux par cet argument sans réplique, et vivement éperonné par l'annonce du retour d'Aristide, Francis résolut de ne pas perdre un instant pour fixer sa position. Après dîner, il s'approcha de Mme Regnaud, et lui demanda d'un air sérieux un instant d'entretien. La jolie blonde accueillit cette sollicitation avec le sourire persifleur qui relevait habituellement l'expression de son visage. Sans affectation ils descendirent au jardin, où le jeune amoureux commença sans délai sa confidence, avec cette franchise chaleureuse qui conquiert presque toujours l'indulgence des femmes.

— Madame, dit-il, je ne vous avouerai pas que j'aime votre cousine ; car vous le savez déjà.

— Comment donc, monsieur ? interrompit Mme Regnaud avec une surprise affectée.

— Vous le savez, j'en suis sûr ; car si vous avez lu dans nos yeux, j'ai aussi dans les vôtres. J'ai deviné encore que le mariage dont il a été question n'avait pas votre agrément, que Teissier vous déplaisait... De grâce, ne m'interrompez pas ; je ne trouve point cela mal, au contraire. Vous avez compris que le caractère de mon ami offrait à une femme peu de garanties de bonheur ; et combien vous avez eu raison ! Serai-je jugé par vous plus favorablement, madame ? J'aime Célestine... parlez-moi cette familiarité ; vous le savez, l'amour ne connaît que les noms de baptême ; j'aime votre cousine ; je lui dirai à elle-même, si naïve, si enfant, ce serait une faute, je le sens, quoique je meure d'envie de commettre cette faute. On dirait que j'offense l'hospitalité qui m'accueille ici. Madame, votre tante a dû oublier l'amour, je doute que M. Simart l'ait jamais connu, et votre mari, si bien placé pour l'éprouver, a dans la physionomie une gravité qui m'impose. Vous voyez donc bien que je ne puis m'adresser qu'à vous, puisque vous seule ici pouvez me comprendre. Je vous en supplie, dit-moi que vous me comprenez, que vous me pardonnez cette déclaration si brusque, si mal exprimée, et que vous serez ma protectrice. Ma famille est connue de M. Simart, j'ai plus de fortune que Teissier ; vous me voyez ; mon esprit n'a pas paru vous déplaire, et je vous jure que j'ai le meilleur caractère du monde. Sur mon honneur, madame, je rendrai Célestine heureuse. Elle ne l'aime pas, n'est-ce pas vrai ?

— Comme vous arrangez cela ! répondit Mme Regnaud en ne pouvant s'empêcher de sourire, mais ce sourire n'avait plus rien de moqueur.

— Vous oubliez qu'avec ou sans mon agrément M. Teissier épouse Célestine.

— Ce mariage ne s'est pas fait, et il ne tend qu'à vous qu'il ne se fasse jamais. En partant, Teissier m'a chargé positivement de rompre ; depuis, il est vrai, il a changé d'avis et m'a donné d'autres instructions ; j'ai accepté la première mission, et je refuse la seconde. Les engagements pris avec lui ne subsistent plus réellement en ce moment, puisque lui-même retire sa parole ; je me trouve donc fort libre de demander la main de votre cousine, et je vous la demande.

— Voilà un raisonnement fort spécieux, quoiqu'un fond je craigne qu'il ne soit pas tout à fait exempt de jésuitisme, comme dirait mon oncle. Mais n'importe, vous avez de la franchise et de l'esprit, deux belles qualités, et je n'ai pas le courage de vous savoir mauvais gré de votre démarche bien qu'elle soit un peu irrégulière. Vous m'avez devinée ; je n'aime pas votre ami, que vous ne chérissez pas non plus beaucoup, à ce qu'il me semble. Je verrais avec plaisir Célestine rompre ce mariage, et si n'est pas trop tard, je ne refuse pas d'y aider.

— Oh ! madame, que je vous avais bien jugée ; quelle reconnaissance ne vous dois-je pas !

— C'est bien, c'est bien, répondit Mme Regnaud en reprenant soudainement sa physionomie railleuse ; voilà mon mari qui nous regarde par la fenêtre ; il n'aime pas qu'on me parle si longtemps et avec tant d'expression.

— Un mot encore, de grâce ! puis-je que vous acceptiez le rôle de mon ange tutélaire, ne soyez pas bonne à demi, permettez-moi de dire à Célestine que je l'aime.

— Quant à cela, non, répondit avec vivacité la jeune femme ; vos yeux le lui ont déjà trop dit. Hier vous l'avez fait régir, et c'est, je crois, la première fois que cela lui arrive pour une pareille cause.

— Elle a rougi... vous en êtes sûr ? s'écria Francis, qui dans son ravissement, voulait prendre la main de sa jolie protectrice pour la porter à ses lèvres.

— Mon mari !... s'écria à son tour Mme Regnaud en retirant brusquement sa main ; voulez-vous qu'il croie que vous me faites la cour. Allons, soyez raisonnable, et songez que je vous défends de parler à Célestine.

— Devant vous, dit le jeune homme d'un air suppliaut.

— Devant moi... il a répondu à tout... Je suis trop bonne pour vous, reprit-elle après un instant d'hésitation... Allons, quittez cet air malheureux. J'aperçois Célestine dans le pavillon ; allons la rejoindre ; je ne puis vous empêcher de causer avec elle.

— Vous ne promettez de ne pas me faire lire l'Indiana ?

— Je vous le jure ; vous vous en tirez trop mal quand elle est là. Vous verrez que je vais être obligée de recommencer les chapitres que vous nous avez si bien estrophiés. Pendant ce temps-là, vous permettez de chercher, à plaire ; mais rappelez-vous que j'ai le talent d'écouter en lisant.

Francis et Mme Regnaud traversèrent alors le jardin et entrèrent dans le pavillon où Célestine brodait, d'un air sérieux et pensif qui contrastait avec le caractère presque enfantin de sa physionomie. Le soleil, passant à travers une fenêtre dont le store se trouvait levé, baignait sa tête italienne, dont les cheveux noirs, arrondis en bandeaux, étincelaient dans une auréole. En voyant entrer Francis, la jeune fille, par un instinct de pudeur, trouva le jour trop éclatant ; peut-être pensa-t-elle qu'on la verrait trop bien si elle rougissait encore. S'adressant au jeune homme d'une voix douce et presque timide :

— Auriez-vous dit-elle, la complaisance de laisser le store ?

La suite au numéro prochain.

L'AMI DU PEUPLE.

MONTREAL, 30 MAI, 1838.

NOUVELLES, TROIS JOURS PLUS RECENTES.

Par l'arrivée du navire Charles Corral à New-York nous recevons des nouvelles jusqu'au 27 avril, elles sont de peu d'importance.

Le parlement s'était assemblé de nouveau le 25 avril.

La quantité de Charbon que l'on tire des mines dans la Grande Bretagne monte à 22,700,000 tonneaux, dont 15,000,000 tonneaux sont consommés dans le royaume.

ARRIVEE DE LORD DURHAM.

Des lettres particulières annoncent l'arrivée de notre nouveau gouverneur à Québec Dimanche après-midi.

[Du Courier des Etats-Unis.]

Le prince de Joinville est arrivé lundi à Norfolk, d'où il est parti le lendemain pour Washington.

Il a visité, depuis son départ de Rio Janeiro, la Martinique, la Jamaïque et la Havane ; partout il a été reçu avec les plus grandes démonstrations de respect et de joie ; des fêtes brillantes (des bals), lui ont été données.

Dans notre numéro de mardi nous avons relaté ce qui a eu lieu le mercredi et le jeudi à Philadelphie.

Le vendredi, la populace s'est de nouveau rassemblée devant les ruines de Pennsylvania Hall ; de là, elle se rendit dans Cherry street pour attaquer plusieurs maisons, dont les habitants sont supposés être des abolitionnistes. Le maire leur adressa un discours, et ils quittèrent Cherry street et se rendirent dans la troisième, devant une maison de refuge (Asylum) pour les orphelins noirs. Ils pataquaient et y mirent le feu. Si les pompiers n'étaient point arrivés avec une grande promptitude, cette maison construite pour ces pauvres orphelins aurait eu le sort de Pennsylvania Hall.

Dans la soirée de samedi, un grand nombre de cette canaille se rassembla devant l'église africaine (African church) dans la sixième, près de Lombard, et commença par casser les vitres, brûler de l'incense. M. Samuel Rusch, recorder de la ville, arriva seul sur les lieux ; il adressa quelques paroles à la multitude, et l'engagement à renoncer à son infâme projet. Un bon nombre de citoyens, bien pensants, entourèrent M. Rusch, et les incendiaires abandonnèrent leur projet. Pendant que ceci se passait dans la sixième, une autre partie de la populace se trouvait devant l'imprimerie du Public Ledger, journal, qui la veille s'était prononcée avec une juste indignation contre le désordre dans le but de détruire cet établissement. Comme on avait prévu cette attaque, on était bien préparé ; il y avait un nombre considérable d'hommes de la police, et dans le voisinage, une compagnie de la milice.

A minuit, un conflit eut lieu près de l'African church, dont il est question ci-dessus, entre les blancs et les noirs. Quand le Sheriff et la police arrivèrent, on leur tira un coup de fusil. On en arrêta un bon nombre.

Dans la soirée de dimanche, un grand concours de peuple se trouva devant l'église africaine ; mais comme la police s'y trouvait en force, ils restèrent tranquilles. Le bruit se répandit alors qu'un grand nombre de nègres s'avançaient vers l'église, et en effet, des nègres armés attaquèrent le rassemblement des blancs et plusieurs tirent sur eux. La police arrêta un grand nombre de blancs et de noirs.— Ib.

ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 20 avril ; "Tous les bataillons carlistes qui s'étaient approchés de la frontière sont partis pour se rendre dans la plaine de Vittoria ; les uns disent que D. Carlos doit venir les y joindre pour se mettre à leur tête et forcer le passage par les encartaciones ; d'autres que c'est une fausse démonstration, et que le prétendant partira d'Estella pour le Haut-Aragon, en prenant la même route que l'année dernière. Le recrutement des hommes de dix-sept à quarante ans s'exécute dans la Navarre et dans les provinces avec une extrême rigueur. Une grande quantité de jeunes gens de la frontière se sont réfugiés en France."

DEPECHE TELEGRAPHIQUE.

BAYONNE, 23 AVRIL 1838.—Un parti opposé à D. Carlos se montre dans les provinces basques ; sa devise est ; Paix et privilèges ! Murgaray est à sa tête dans les environs de Tolosa. Des troupes carlistes d'Andoain ont marché contre lui sans succès.

HANOVER.

GÖTTINGUE, 14 AVRIL.—Le roi ayant exigé que les sept professeurs désavouassent formellement les principes politiques contenus dans leur protestation, s'ils voulaient être réintégrés dans leurs chaires, les professeurs ont répondu par un refus péremptoire, et maintenant ils ont résolu de faire valoir leurs droits suivant toutes les voies légales. Le conseiller Albrecht est déjà arrivé de Leipsick pour donner à Pavocet de ses collègues toutes les instructions nécessaires à cet effet. La demande sera formée devant la chancellerie de justice de Hanovre, et après le jugement de première instance l'affaire sera portée devant le tribunal supérieur de Celle, qui jugera en dernier ressort.

Le Populaire de lundi pronostiquait que l'arrivée de Lord Durham doit avoir pour effet de débarrasser la Presse raisonnable des entraves qui la baillonnent depuis quelques mois."

Il nous semble pourtant que le Populaire (de même que son digne confrère le Canadien) a un champ assez vaste, et y court assez librement, pour ne pas se sentir trop gêné par les entraves dont il parle ; à moins qu'il ne se sente pressé du désir de tomber dans tous les excès de la Minerve et du Vindicator.

Ce sont sans doute les écrivains de la Minerve et du Vindicator que le Populaire a en vue, lorsqu'il parle des "poursuites qu'on a voulu tant de fois exercer contre les écrivains courageux qui revendiquaient les droits des masses." Si c'est de ces journaux ; et non de la Quotidienne et du Courier Canadien, qu'il entend parler, nous prendrons la liberté de lui dire qu'il eût été fort à désirer, non pas qu'on eût exercé des poursuites ou des persécutions contre ceux qui les dirigeaient, mais qu'on les eût efficacement réprimés ; qu'on ne leur eût pas permis de déverser impunément les injures les plus grossières et les calomnies les plus atroces, non seulement sur les particuliers les plus respectables de la colonie, mais encore sur les hommes d'état les plus estimables de la métropole ; sur les ministres les plus libéraux, et les gouvernements les mieux intentionnés et les plus bienveillants qu'il soit possible de rencontrer ou de désirer.

Le malheur des deux derniers gouvernements généraux du Canada a été de ne pas soupçonner d'abord, de ne connaître que tard à quelle espèce d'hommes ils avaient à faire, dans la chambre d'assemblée et hors de cette chambre. S'ils ont péché, ce n'a pu être que par trop de patience, par un excès d'indulgence envers des hommes qui de factieux devenaient révolutionnaires, et qui de séditieux sont devenus révoltés, et finalement rebelles.

Incapables de raisonner ou de gagner quelque chose par le raisonnement, les journaux soi-disant patriotes se mirent à en appeler tout de bon aux passions de la multitude ; le soin dont ils semblaient s'occuper principalement ; le but presque unique auquel ils paraissent tendre, était la démoralisation complète de la masse du peuple ; et sans doute au grand plaisir de l'homme qui depuis 1831 on 32, s'était offert et avait été accepté comme chef de parti, la Minerve et le Vindicator en étaient venus à ne plus connaître de bornes à leur licence effrénée. Ces journaux se permirent, non seulement les mensonges les plus grossiers, mais encore les calomnies les plus volantes, mais encore la sédition toute pure et la trahison ; témoins les écrits signés L. M. N. et autres non moins dignes d'attirer à leurs auteurs un châtimement exemplaire.

Si la licence effrénée de la presse, si fausement et si absurdement dite patriotique, eût été réprimée à temps, elle ne fût pas parvenue à démoraliser une partie (bien minime à la vérité) de la population du Bas-Canada ; cette partie de notre population ne se fût pas portée à des actes aussi insensés que criminels ; le Populaire n'aurait pas à reprocher à l'Ami du Peuple d'imprimer pour les complices la clémente du gouvernement ; la fuite du Herald ne lui paraîtrait pas plus redoutable que ci-devant, et les maux ou les abus qu'il voit ou qu'il feint de voir, il ne pourrait peut-être pas même les imaginer.

Les Dames du Quartier Est ont présenté des drapeaux au bataillon IA. Col. Molson. Le drapeau de Pilon. Peter McGill se rendit sur le Champ de Mars accompagné de S. Gerard, Ecr., et du Capt. Clithrow, en carrosse. Après la présentation des drapeaux, le Col. invita son Bataillon et les colonels et majors des autres bataillons de cette ville, à bord du St. George, ou le Col. Molson avait fait préparer des rafraichissements pour l'occasion. Le St. George revint au port sur les 5 heures de l'après-midi.

Nous donnons plus bas l'adresse à Lord Durham qui est portée pour chercher des signatures par les ci-levant patriotes. On dit qu'ils ont déjà obtenu un grand nombre de noms dans les campagnes.

Nous citoyens, habitants, propriétaires et autres sujets de sa majesté, résidant dans le district de Montréal, avons l'honneur d'approcher respectueusement, de votre Excellence, et de la féliciter sur son heureuse arrivée en cette province.

Quelques graves que soient les circonstances où se trouve le pays, nous espérons que sous l'administration de votre Excellence, les droits de chacun des sujets de Sa Majesté, seront maintenus, respectés et protégés.

Les antécédents de la vie publique de votre Excellence, nous confirment dans notre juste attente de voir régner ici, les lois, de manière à assurer à toutes les classes de la société, sans distinctions, la protection qui leur est due.

Ces sentiments, nous croyons devoir en faire part à votre Excellence, convaincus qu'ils sont justes, et de nature à être accueillis comme nous avons raison de croire qu'ils le seront.

Dés LANCES.—Il paraît que depuis quelques jours les magistrats ont encore accordé quelques licences d'aubergiste à des personnes qui avaient d'abord été refusées. Nous ne voyons pas pour quelle raison les magistrats refuseraient le même privilège à toute autre personne qui ferait application. La résolution qu'ils avaient d'abord adoptée nous paraissait prudente, mais puisqu'ils ont jugé à propos de l'enfreindre pour certains individus, il serait injuste de ne pas l'enfreindre pour d'autres.

Benj. Rathbun qui était emprisonné à Buffalo pour avoir fait des faux a été admis à caution pour la somme de 20,000 piastres. Il paraîtrait qu'il est impossible de punir, aux Etats-Unis, un criminel qui a de l'argent.

Le bataillon du lieutenant colonel Dyer a été remercié de ses services lundi dernier. Ses troupes recevront leur paie jusqu'au 31 de ce mois.

Une compagnie de chaque régiment stationné dans ce district sera placée en garnison à l'île aux Noix.

SYMPATHIE.—Nous apprenons par le Niagara Reporter, qu'une organisation secrète a eu lieu à Niagara pour envahir le territoire du Haut-Canada. D'après les bruits qui circulent, M. Clond, le Dr. Duncombe et quelques autres organisaient une armée de brigands pour tenter une descente sur Toronto. Il paraît aussi que les armes qui avaient été réunies à Phiver dernier ont été rendues. Si ces nouvelles sont vraies, les régiments qui sont arrivés ici trouveront de quoi s'occuper.

Les compagnies du 3e régiment qui étaient en cette cité sont parties hier matin pour Toronto.

Le navire à vapeur le Great Western a dû laisser Bristol le 25 du courant pour New-York, et il est probable que le Sirius aura quitté Cork vers le 20, ainsi nous aurons au commencement de juin des nouvelles très récentes.

Quebec 26 Mai 1838.

Monsieur. Vous attendiez sans doute plutôt une lettre de moi ; je me serais empressé de vous écrire, des mon arrivée si j'avais rien appris dans cette ville qui valût la peine d'être communiqué. Mais nous sommes ici sans nouvelles aucunes. On parle beaucoup de Lord Durham et de sa prochaine arrivée, mais nous n'avons rien en core que des conjectures plus ou moins vagues. Je sais cependant que le chef de l'Administration l'attend de moment en moment.

Si le Hastings est près de Québec, il ne peut tarder à arriver ; il est impossible de voir un temps plus favorable pour lui. Le vent de Nord-Est souffle continuellement avec force et la mer est très haute. Cette nuit le vent a été extrêmement violent et l'eau couvre ce matin tous les quais de la basse ville. La plupart des conseillers exécutifs sont ici ; ils ont été mandés pour recevoir le serment d'office et Lord Durham. Son Excellence est attendue avec beaucoup d'impatience ; on dirait cependant que le public commence à se lasser d'attendre.

Depuis que je suis à Québec je n'ai pu encore vu 12 heures de beau temps. La pluie est presque continuelle, et il fait un froid très vif. Si Lord Durham arrive dans ce moment, il est sur d'une réception très froide, au moins de la part des éléments ; la végétation connaît peine encore quelques signes de vie.

Le 24, jour de la naissance de la Reine, s'est attendait à une fort belle revue, et je me réjouissais d'avance de ce brillant coup d'œil que me promettait l'aspect de 16000 gardes terribles de leur bel uniforme, et déployant sur une belle file, tout leur savoir faire et toutes les grâces militaires. J'avais compté sans le baromètre. Une pluie perçante et un froid quant sont venus déranger la fête. Les troupes sont en effet rendues sur l'esplanade, au coup d'œil était détruit par la pluie et il vent, et d'ailleurs elles n'ont été là qu'un instant. J'ai pu cependant me former une idée des deux beaux régiments qui sont en es ville ; il est difficile d'en réunir de plus beaux et de mieux disciplinés.

Les canons de la citadelle, ceux des batteries de guerre, et ceux de la grande batterie qui se trouvent derrière la chambre d'assemblée sont formés en palais Durham, ont tiré de nombreuses salves. L'explosion des pièces de cette dernière batterie, toutes du calibre de 32, a causé de grands ravages dans les balcons du palais Durham, nombre de carreaux ont été cassés et des châssis entiers abattus et brisés.

Je n'ai pu aller à la campagne qu'un instant et j'en ai profité pour voir la chute de Montmorency que vous connaissez sans doute et qui est vraiment belle.

J'ai visité le navire Malabar de 74 canons. Les officiers sont d'une politesse charmante, et ont eu la complaisance de nous le montrer de ses moindres détails. C'est vraiment une petite ville flottante ; l'équipage, y compris les soldats de marine, se compose de 500 hommes. Lorsque le Malabar est parti d'Angleterre, il avait plus de mille hommes à bord. Il est vraiment beau de voir quelle activité régnerait sur ce majestueux vaisseau. Tous les postes sont remplis d'ouvriers de tous les métiers qui travaillent avec ardeur ; tout est propre, respire l'ordre. Le Malabar n'est pas un moment dans l'état brillant qu'il sera lorsqu'il n'était pas en service lorsqu'il repartira de partir pour le Canada et on ne lui a donné que 30 jours pour se préparer. Je vous en prie cependant qu'il mérito d'être vu.

J'ai visité la Citadelle et l' Arsenal. L' Arsenal offre un coup d'œil vraiment remarquable, rien n'est égal à la propriété, l'ordre et la propreté qui y régnent. Les armes sont rangées avec soin et un goût qui enchantent les visiteurs.

On a enlevé cet hiver 27,500 fusils qui ont été livrés dans la province, malgré cela il n'y a pas un nombre imposant.

Haut-Canada.—Proclamation.

Par Son Excellence Sir George Arthur, chevalier commandeur de l'Ordre royal des Chevaliers de Hanovre, lieutenant-gouverneur de la province de Haut-Canada, major-général commandant les forces de Sa Majesté dans la dite province, etc. etc.

Attendu que le loyauté et le dévouement de la grande masse des sujets de Sa Majesté de cette province ont mis le gouvernement en état de supprimer complètement l'insurrection criminelle dans laquelle un nombre de sujets de Sa Majesté, notoirement fidèles et affectionnés, ont été entraînés par les artifices d'hommes pervers et sans principes;

DECEDE.

La semaine dernière à l'Hôtel Dieu de cette ville Jean Bossu LIGNASS, écuyer, Dr. de St. Athanas, âgé de cinquante ans, par suite d'une chute qu'il éprouva durant son incarceration dans l'ancienne prison de cette ville.

BANQUE DE MONTREAL.

LES sous-signés offrent en vente, en sus de leur acquisition de MARCHANDES SEULES, une grande quantité d'EFFETS POUR LES MILITAIRES, consistant en Draps écossais, Kersey gris, gilets de flanelle, caleçons, couvertures de chevreau, demi bottes, etc.

BANQUE DU PEUPLE.

LA REPRISSE DES PAIEMENTS EN ESPÈCES ayant eu lieu généralement dans les États-Unis, et la Banque de Viger, Dewitt, & Cie. ayant suspendu ses paiements en espèces avec la promesse au public de les reprendre lorsqu'ils seraient en mesure de le faire.

POSSION AUPREMIER MAI.

UN beau JARDIN avec une bonne MAISON, de 30 pieds carrés. Le Jardin est complanté d'arbres fruitiers, situé sur la rue L'Aqueduc.

TROUVE.

UN CLEF, dont une fort petite et une plus grande, attachées à un anneau et à un cordon rouge. La personne qui s'en perdue pourra les avoir en s'adressant à ce bureau et payant les frais de cet avis.

CAP. XIX.

Ordonnance qui pourrait au plus prompt jugement (attendre) des personnes accusées de Haute Trahison qui se sont enfuies de la Province, ou qui y restent cachées, afin d'échapper à la justice.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES.

ORDRE GENERAL DE MILICE, Volontaires Loyaux de Hemmingford.

Table listing names and ranks of militia members, including J. Scriver, J. Serger, J. J. O'Neil, etc.

ORDRE GENERAL DE MILICE.

Volontaires Loyaux de Hemmingford. J. Scriver, écuyer, pour être major, daté 13 déc. 1837.

Volontaires Loyaux de Laprairie.

J. McDonald, Ec. pour être Capitaine, daté 8 Fév. do.

Volontaires Loyaux de Sutton.

J. Squires, Ec. pour être Capitaine, daté 5 Mars, do.

Volontaires Loyaux de Napierville.

Loop Odell, Ec. pour être Capitaine, daté 5 Déc. do.

SON-ATTACHE'S.

Les Forces des Volontaires du Bas-Canada. Capt. Wm. King McLeod, de l'Artillerie.

Volontaire de Québec, pour être Major, daté 27 Avril do.

Les dates des Commissions des Officiers ci-après mentionnés, sont comme suit: Lt. Col. J. Moisson, 2. Bat. Volontaires Loyaux de Montréal, 14 déc. 1837.

Lt. Col. J. H. Mattland, 2e Bat. Volontaires Loyaux de Montréal, 15 do do.

Lt. Col. Norman Bethune, 1er Bat. Volontaires Loyaux de Montréal, 17 do do.

Lt. Col. H. Griffin, Carabiniers de Montréal, 17 do do.

Lt. Col. B. Holmes, 2e Bat. Volontaires Loyaux de Montréal, 18 do do.

Par Ordre, L. JUCHEREAU DUCHESNAY, Député Adjt. Génl. Mil.

AVIS.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu M. NICOLAS RYAN, en son vivant de Montréal, Tonicier, sont priées de présenter leurs comptes immédiatement au sousigné, en son étude, rue St. Jacques, et celles qui sont en dette envers la dite succession sont pareillement priées de payer immédiatement au sousigné qui est d'ailleurs tenu de leur donner quittance de tous paiements qui seront faits.

J. A. LABADIE, N. P. 11 Mai, 1838.

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

7821 robes de Baile, repassées 2319 demi do 1146 peaux d'originaux et de chevreuil 564 do de caribou, parchemin.

On pourra voir ces peaux, pendant quelques ours seulement, au magasin de MM. HECTOR RUSSELL & Cie. adjoint au Bureau de R. P. MATTLAND & Cie. depuis 11 jusqu'à 3 heures.

Pour les particularités s'adresser à JAMES KEITH, Luchine. 12 mai.—6f.

A LOUER, POSSESSION IMMEDIATEMENT.

LA grande MAISON EN PIERRE, appartenant à la succession de feu JOHN DELLSLE, Ecuyer, situé à la Côte à Barron, avec un magnifique JARDIN, un VERGER, des écuries, appentis, remise, etc. Le verger est complanté d'arbres fruitiers de la première qualité.

Les dépendances sont dans le meilleur ordre possible. La situation élevée de la maison commande une vue magnifique de la Cité et des environs et offre tous les avantages possibles de salubrité et de commodité pour une personne qui désire une belle résidence. S'adresser sur les lieux. 22 mai 1838.

AVIS.

COMME mon fils, JEAN BAPTISTE LANCTOT, âgé de 19 ans, que j'employais comme aide dans mon magasin, a quitté des lieux sans cause raisonnable, je prévient le public que je ne paierai aucune dette qu'il pourra contracter en mon nom.

JEAN BR. LANCTOT, Père. Laprairie, 3 mai 1838.

AVIS.

PIERRE CHARLES VALOIS, Notaire, prévient le public qu'il a fixé son étude, dans sa maison d'habitation à Montréal, rue McGill, et que sa pratique lui permet de faire soit en anglais, soit en français, les actes dont la rédaction lui sera confiée.

Il fera tous les efforts, pour mériter par son assiduité et son zèle, la confiance qui lui sera accordée. Montréal, 26 mai 1838.

SEL A BORD DU BATIMENT.

200 Minots sel de Liverpool à vendre par les sousignés. CUVILLIER et FILS. 16 mai 1838.

A vendre au Bureau de ce Journal, PRIX 36 SOLS, JOURNAL HISTORIQUE DES EVENEMENTS ARRIVES A SAINT EUSTACHE.

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & FILS. Charbon de New-Castle.

CHEMATIN, mercre 7, à ONZE heures, sera vendu, à bord du brick MARGARET, capt. Wood de New-Castle, en lots. 150 tonneaux CHARBON à GRILLE, 80 do do La vente à ONZE heures. CUVILLIER et FILS. 30 mai.

Vitres.

AUX magasins de MM. ROBERTSON, MASON, STRANG & Cie. sera vendu, AU JOURD'HUI Mercredi, environ, 1000 boîtes Vitres assorties AUSSI, Quelques bouclets tabac en feuille. 2 ballots fil de cu donner 3 do ficelle à se ne La vente à DEUX heures. CUVILLIER et FILS. 20 mai 1838.

PAR JAMES FRASER.

VENTE IMPORTANTE DE PELLETERIES, LA PROPRIÉTÉ DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

ERA vendu, mardi, le 12 de juin prochain, dans les ventes de MM. HECTOR RUSSELL & Cie adjoint au bureau de M. R. P. MATTLAND & Cie, rue de l'Hôpital, les peaux suivantes, savoir: 7881 Robes de baile du nord-ouest 2055 do do repassées 2144 demi peaux do 1141 peaux d'originaux

Les robes seront vendus par lots pour la commodité des acheteurs, et un pourra les examiner avant la vente. Les conditions seront annoncées au tems de la vente. La vente à DIX heures. JAMES FRASER, 1 & C. 19 mai.

Jardin Botanique.

GUILBAULT, Côte Ste. Catherine, Pied de la Montagne.

On trouvera constamment à cet Etablissement un choix de Pommes, Pruniers, Poires, Cerisiers, Groseillers, Godalliers, arbustes à fleurs, arbres fruitiers, muriers, plantes vivaces, plantes bulbeuses, Dahlias, Roses, Pivoines et une collection considérable de plants de serre, plantes mé. iciniques, graines de fleurs, etc. le tout à des prix plus bas qu'ils n'ont jamais été florés.

Les ordres laissés à la Librairie de M. C. P. L'EPHROIM, ou au nouvel Etablissement seront exécutés avec ponctualité. N. B.—On peut laisser des ordres à l'ancien Etablissement au Coteau Barron d'ici au 15 juin prochain. 14 avril.

AVIS.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu M. NICOLAS RYAN, en son vivant de Montréal, Tonicier, sont priées de présenter leurs comptes immédiatement au sousigné, en son étude, rue St. Jacques, et celles qui sont en dette envers la dite succession sont pareillement priées de payer immédiatement au sousigné qui est d'ailleurs tenu de leur donner quittance de tous paiements qui seront faits.

J. A. LABADIE, N. P. 11 Mai, 1838.

LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON.

7821 robes de Baile, repassées 2319 demi do 1146 peaux d'originaux et de chevreuil 564 do de caribou, parchemin.

On pourra voir ces peaux, pendant quelques ours seulement, au magasin de MM. HECTOR RUSSELL & Cie. adjoint au Bureau de R. P. MATTLAND & Cie. depuis 11 jusqu'à 3 heures.

Pour les particularités s'adresser à JAMES KEITH, Luchine. 12 mai.—6f.

A LOUER, POSSESSION IMMEDIATEMENT.

LA grande MAISON EN PIERRE, appartenant à la succession de feu JOHN DELLSLE, Ecuyer, situé à la Côte à Barron, avec un magnifique JARDIN, un VERGER, des écuries, appentis, remise, etc. Le verger est complanté d'arbres fruitiers de la première qualité.

Les dépendances sont dans le meilleur ordre possible. La situation élevée de la maison commande une vue magnifique de la Cité et des environs et offre tous les avantages possibles de salubrité et de commodité pour une personne qui désire une belle résidence. S'adresser sur les lieux. 22 mai 1838.

AVIS.

COMME mon fils, JEAN BAPTISTE LANCTOT, âgé de 19 ans, que j'employais comme aide dans mon magasin, a quitté des lieux sans cause raisonnable, je prévient le public que je ne paierai aucune dette qu'il pourra contracter en mon nom.

JEAN BR. LANCTOT, Père. Laprairie, 3 mai 1838.

AVIS.

PIERRE CHARLES VALOIS, Notaire, prévient le public qu'il a fixé son étude, dans sa maison d'habitation à Montréal, rue McGill, et que sa pratique lui permet de faire soit en anglais, soit en français, les actes dont la rédaction lui sera confiée.

Il fera tous les efforts, pour mériter par son assiduité et son zèle, la confiance qui lui sera accordée. Montréal, 26 mai 1838.

SEL A BORD DU BATIMENT.

200 Minots sel de Liverpool à vendre par les sousignés. CUVILLIER et FILS. 16 mai 1838.

A vendre au Bureau de ce Journal, PRIX 36 SOLS, JOURNAL HISTORIQUE DES EVENEMENTS ARRIVES A SAINT EUSTACHE.

VENTES PAR LE SHERIF.

Montreal, le 13 de mai 1838. VIS public est par le présent avis donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées seront vendues aux temps et lieux ci-dessous mentionnés, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en aucun tems, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou writ.

Vendition Exposas à la folle enchère. Montreal, savoir: THOMAS COOK, de N. 130. L'igneurie d'Argenteuil dans le district de Montréal, Ecuyer, demandeur, contre les terres et propriétés de ROBERT HIRD, de la dite seigneurie d'Argenteuil, dans le district de Montréal aisé, curia leur dûment nommé en loi à CHRISTOPHER FORD, cidevant du même lieu, maintenant résident de la Province du Bas-Canada, fermier.

Les dites terres et propriétés décrites dans le dit writ comme suit, savoir: "Un certain lot de terre contenant deux demi fermes ou lots, situés dans la seconde concession, du côté ouest des terres établis de la partie est de la dite seigneurie d'Argenteuil, dans le dit district. Chaque demi lot contenant trois arces de front sur quinze arces de profondeur et touchant l'un à l'autre, borné un front par des terres non-concédées, en arrière par les terres de Dewal, d'un côté par lot No. 12, et de l'autre côté par lot No. 15; avec une maison et autres bâties sus-érigées.

Sera vendu à la folle enchère, frais charges et dépens de NELSON WALKER, de la Cité de Montréal, bijoutier, en sa capacité d'écuyer, testamentaire de la succession de feu le demandeur, qui en était devenu l'acquéreur mais qui a négligé d'en payer le prix d'acquisition selon les conditions énoncées de la vente, sera vendu à la porte de l'église de la paroisse de St. ANDRE, de la dite seigneurie d'Argenteuil, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ retournable le 15 Juin prochain audit. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, Montréal 25 mai 1838.

Vendition Exposas à la folle enchère.

Montreal, savoir: LOUIS HOUDREAU, de N. 995. La Cité et district de Montréal, charpentier, demandeur, contre les terres et propriétés de CHARLES ADRIEN BERTHELOT, Ecuyer, Notaire, et MARIE CATHERINE DELVECHIO, son épouse, de la paroisse de Ste. Genevieve, dans le dit district, et présentement dans les mains et possession de ANDRÉ BARRON, bailleur, cédant d'ancien nommé au délaissément fait en cette cause: les dites terres et propriétés mentionnées et décrites dans une cédule annexée au dit writ, comme suit, savoir: Un lot de terre situé dans la paroisse de Ste. Genevieve, sur la côte St. Jean, contenant deux aeres et un quart en largeur, du front jusqu'à la profondeur de quinze aeres, le tout plus ou moins, adjoignant en front le chemin du roi, borné par derrière par les terres de François Rapin, d'un côté par Jacques Trétière et de l'autre côté jusqu'au bout des terres par Gabriel Clément, Toussaint Payement et Jacques Rayno d dit Labrosse, avec une maison, grange et autres bâties sus-érigées. Sera vendu à la folle enchère coûts et frais de JEAN BAPTISTE BINET, à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de Ste. Genevieve, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin, le dit writ rapportable le quinzème jour de juin prochain.

R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, 22 mai 1838.

Vendition Exposas.

Montreal, savoir: THOMAS CRINGAN, N. 2696. La Cité et district de Montréal, marchand, demandeur, contre les terres et propriétés d'ANTOINE RIVARD dit LACOURSIERE, de la paroisse de Berthier, dans le dit district, commerçant, défendeur, les dites terres et propriétés mentionnées et décrites dans le dit writ, comme suit, savoir: Un lopin de terre situé dans la paroisse de Lanoraie, contenant un arpent et sept pieds de front, plus ou moins, sur vingt arces de profondeur, commençant en front à la distance de vingt arces du fleuve St. Laurent, adjoignant les héritiers de feu Gabriel Bourdeau, borné par derrière par Jean Baptiste et François Babin, d'un côté par François Dorion et de l'autre côté par Olivier Robillard, sans bâties sus-érigées.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de LANORAIE, (sujet à certaines charges, clauses, conditions et réserves mentionnées et décrites dans la cédule annexée au dit writ) le QUATRIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ rapportable le septième jour de juin prochain. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, Montréal, 15 mai 1838.

Vendition Exposas.

Montreal, savoir: CONRAD HAPPELL, de N. 1238. La Cité et district de Montréal, fermier, demandeur, contre les terres et propriétés d'ANN GRAYES, de la même paroisse, tant en son nom que comme ayant été en communauté de biens avec feu ISAAC SHAY, en son vivant de la Cité de Montréal, maître charpentier et entrepreneur, ainsi qu'en sa capacité de tutrice d'ancien nommé à George Shay, Charles Shay et Ann Shay, enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit feu Isaac Shay, et héritiers du dit feu Isaac SHAY, JOHN SHAY, de la Cité de Montréal, bourgeois, tant en son propre nom qu'en sa qualité d'héritier du dit feu Isaac Shay, et en sa qualité de curateur à JOHN STACY et HARRIET SHAY, son épouse, absents de cette province, et PAUL MONTAGNY, de la Cité de Montréal, curateur nommé en justice à HENRY SHAY, bourgeois, absent de cette province, les dits Héritier et Henry Shay étant aussi héritiers du dit feu Isaac Shay, défendeurs. Les dites terres et propriétés mentionnées et décrites dans la cédule annexée au dit writ et marquée de la lettre A, sont comme suit, savoir: N. 9.—Un lot de terre situé dans le faubourg St. Laurent, de la dite Cité de Montréal, mesurant vingt-quatre pieds deux pouces de front, plus ou moins, sur environ quatre-vingt-trois pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue LaGauchetière, par derrière par l'allée Isaac, d'un côté par C. S. Delorme et S. Smith, et de l'autre côté par lot N. 10, ci-après désigné, avec une maison en pierre à trois étages et autres bâties sus-érigées.

N. 10.—Un autre lot, situé dans le dit faubourg St. Laurent, mesurant 24 pieds 2 pouces de front, plus ou moins, et sur environ 83 pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la dite rue LaGauchetière, par derrière par l'allée Isaac susdite, d'un côté par le lot No. 9, ci-dessus désigné, et de l'autre côté par lot No. 11 qui a été vendu dernièrement à la demande du dit demandeur avec une maison en pierre à trois étages et autres bâties sus-érigées.

N. 11.—Un autre lot, situé dans le même faubourg, mesurant 25 pieds six pouces de front, plus ou moins, sur environ 83 pieds de profondeur plus ou moins, borné en front par la rue LaGauchetière susdite, par derrière par la dite allée Isaac, d'un côté par le lot No. 12 qui a été vendu dans ce procès à la demande du dit demandeur, et de l'autre côté par lot N. 14, qui a été vendu aussi à la réquisition du dit demandeur, avec une maison en pierre à trois étages et autres bâties sus-érigées.

Seront vendus à mon bureau, en la Cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ rapportable le septième jour de juin aussi prochain. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, 16 mai 1838.

Dissolution de Société.

AVIS est par le présent donné, que la société qui a existé sous les noms et raison de BEAUSOLEIL, VALLEE & Cie. a été dissout le premier jour de mai courant, d'un consentement mutuel desdits associés, et que JOSEPH D. VALLEE, l'un desdits associés est autorisé à recevoir et à régler les affaires de la dite société.

(Signé) C. BEAUSOLEIL, JOSEPH D. VALLEE, JOS. A. BOURDON. 3 mai 1838.

CARDS POUR LES MACHINES A CARDER.

LES sousignés ont constamment à vendre des cartes et mouvements nécessaires pour des machines à carder, d'une qualité supérieure, et qu'ils vendront à des prix très bas. BUDDEN et VENNOR. Pointe à Callière. Montréal, 4 mai 1838.

VENTES PAR LE SHERIF.

Montreal, le 13 de mai 1838. VIS public est par le présent avis donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées seront vendues aux temps et lieux ci-dessous mentionnés, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en aucun tems, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou writ.

Vendition Exposas à la folle enchère. Montreal, savoir: THOMAS COOK, de N. 130. L'igneurie d'Argenteuil dans le district de Montréal, Ecuyer, demandeur, contre les terres et propriétés de ROBERT HIRD, de la dite seigneurie d'Argenteuil, dans le district de Montréal aisé, curia leur dûment nommé en loi à CHRISTOPHER FORD, cidevant du même lieu, maintenant résident de la Province du Bas-Canada, fermier.

Les dites terres et propriétés décrites dans le dit writ comme suit, savoir: "Un certain lot de terre contenant deux demi fermes ou lots, situés dans la seconde concession, du côté ouest des terres établis de la partie est de la dite seigneurie d'Argenteuil, dans le dit district. Chaque demi lot contenant trois arces de front sur quinze arces de profondeur et touchant l'un à l'autre, borné un front par des terres non-concédées, en arrière par les terres de Dewal, d'un côté par lot No. 12, et de l'autre côté par lot No. 15; avec une maison et autres bâties sus-érigées.

Sera vendu à la folle enchère, frais charges et dépens de NELSON WALKER, de la Cité de Montréal, bijoutier, en sa capacité d'écuyer, testamentaire de la succession de feu le demandeur, qui en était devenu l'acquéreur mais qui a négligé d'en payer le prix d'acquisition selon les conditions énoncées de la vente, sera vendu à la porte de l'église de la paroisse de St. ANDRE, de la dite seigneurie d'Argenteuil, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ retournable le 15 Juin prochain audit. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, Montréal 25 mai 1838.

Vendition Exposas.

Montreal, savoir: THOMAS CRINGAN, N. 2696. La Cité et district de Montréal, marchand, demandeur, contre les terres et propriétés d'ANTOINE RIVARD dit LACOURSIERE, de la paroisse de Berthier, dans le dit district, commerçant, défendeur, les dites terres et propriétés mentionnées et décrites dans le dit writ, comme suit, savoir: Un lopin de terre situé dans la paroisse de Lanoraie, contenant un arpent et sept pieds de front, plus ou moins, sur vingt arces de profondeur, commençant en front à la distance de vingt arces du fleuve St. Laurent, adjoignant les héritiers de feu Gabriel Bourdeau, borné par derrière par Jean Baptiste et François Babin, d'un côté par François Dorion et de l'autre côté par Olivier Robillard, sans bâties sus-érigées.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de LANORAIE, (sujet à certaines charges, clauses, conditions et réserves mentionnées et décrites dans la cédule annexée au dit writ) le QUATRIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ rapportable le septième jour de juin prochain. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, Montréal, 15 mai 1838.

Vendition Exposas.

Montreal, savoir: CONRAD HAPPELL, de N. 1238. La Cité et district de Montréal, fermier, demandeur, contre les terres et propriétés d'ANN GRAYES, de la même paroisse, tant en son nom que comme ayant été en communauté de biens avec feu ISAAC SHAY, en son vivant de la Cité de Montréal, maître charpentier et entrepreneur, ainsi qu'en sa capacité de tutrice d'ancien nommé à George Shay, Charles Shay et Ann Shay, enfants mineurs, issus de son mariage avec le dit feu Isaac Shay, et héritiers du dit feu Isaac SHAY, JOHN SHAY, de la Cité de Montréal, bourgeois, tant en son propre nom qu'en sa qualité d'héritier du dit feu Isaac Shay, et en sa qualité de curateur à JOHN STACY et HARRIET SHAY, son épouse, absents de cette province, et PAUL MONTAGNY, de la Cité de Montréal, curateur nommé en justice à HENRY SHAY, bourgeois, absent de cette province, les dits Héritier et Henry Shay étant aussi héritiers du dit feu Isaac Shay, défendeurs. Les dites terres et propriétés mentionnées et décrites dans la cédule annexée au dit writ et marquée de la lettre A, sont comme suit, savoir: N. 9.—Un lot de terre situé dans le faubourg St. Laurent, de la dite Cité de Montréal, mesurant vingt-quatre pieds deux pouces de front, plus ou moins, sur environ quatre-vingt-trois pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la rue LaGauchetière, par derrière par l'allée Isaac, d'un côté par C. S. Delorme et S. Smith, et de l'autre côté par lot N. 10, ci-après désigné, avec une maison en pierre à trois étages et autres bâties sus-érigées.

N. 10.—Un autre lot, situé dans le dit faubourg St. Laurent, mesurant 24 pieds 2 pouces de front, plus ou moins, et sur environ 83 pieds de profondeur, plus ou moins, borné en front par la dite rue LaGauchetière, par derrière par l'allée Isaac susdite, d'un côté par le lot No. 9, ci-dessus désigné, et de l'autre côté par lot No. 11 qui a été vendu dernièrement à la demande du dit demandeur avec une maison en pierre à trois étages et autres bâties sus-érigées.

N. 11.—Un autre lot, situé dans le même faubourg, mesurant 25 pieds six pouces de front, plus ou moins, sur environ 83 pieds de profondeur plus ou moins, borné en front par la rue LaGauchetière susdite, par derrière par la dite allée Isaac, d'un côté par le lot No. 12 qui a été vendu dans ce procès à la demande du dit demandeur, et de l'autre côté par lot N. 14, qui a été vendu aussi à la réquisition du dit demandeur, avec une maison en pierre à trois étages et autres bâties sus-érigées.

Seront vendus à mon bureau, en la Cité de Montréal, le QUATRIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ rapportable le septième jour de juin aussi prochain. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, 16 mai 1838.

Dissolution de Société.

AVIS est par le présent donné, que la société qui a existé sous les noms et raison de BEAUSOLEIL, VALLEE & Cie. a été dissout le premier jour de mai courant, d'un consentement mutuel desdits associés, et que JOSEPH D. VALLEE, l'un desdits associés est autorisé à recevoir et à régler les affaires de la dite société.

(Signé) C. BEAUSOLEIL, JOSEPH D. VALLEE, JOS. A. BOURDON. 3 mai 1838.

CARDS POUR LES MACHINES A CARDER.

LES sousignés ont constamment à vendre des cartes et mouvements nécessaires pour des machines à carder, d'une qualité supérieure, et qu'ils vendront à des prix très bas. BUDDEN et VENNOR. Pointe à Callière. Montréal, 4 mai 1838.

VENTES PAR LE SHERIF.

Montreal, le 13 de mai 1838. VIS public est par le présent avis donné que les terres et dépendances ci-dessous mentionnées seront vendues aux temps et lieux ci-dessous mentionnés, et les oppositions afin de conserver, pourront être faites en aucun tems, jusqu'à deux jours après le retour de l'ordre ou writ.

Vendition Exposas à la folle enchère. Montreal, savoir: THOMAS COOK, de N. 130. L'igneurie d'Argenteuil dans le district de Montréal, Ecuyer, demandeur, contre les terres et propriétés de ROBERT HIRD, de la dite seigneurie d'Argenteuil, dans le district de Montréal aisé, curia leur dûment nommé en loi à CHRISTOPHER FORD, cidevant du même lieu, maintenant résident de la Province du Bas-Canada, fermier.

Les dites terres et propriétés décrites dans le dit writ comme suit, savoir: "Un certain lot de terre contenant deux demi fermes ou lots, situés dans la seconde concession, du côté ouest des terres établis de la partie est de la dite seigneurie d'Argenteuil, dans le dit district. Chaque demi lot contenant trois arces de front sur quinze arces de profondeur et touchant l'un à l'autre, borné un front par des terres non-concédées, en arrière par les terres de Dewal, d'un côté par lot No. 12, et de l'autre côté par lot No. 15; avec une maison et autres bâties sus-érigées.

Sera vendu à la folle enchère, frais charges et dépens de NELSON WALKER, de la Cité de Montréal, bijoutier, en sa capacité d'écuyer, testamentaire de la succession de feu le demandeur, qui en était devenu l'acquéreur mais qui a négligé d'en payer le prix d'acquisition selon les conditions énoncées de la vente, sera vendu à la porte de l'église de la paroisse de St. ANDRE, de la dite seigneurie d'Argenteuil, le ONZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ retournable le 15 Juin prochain audit. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, Montréal 25 mai 1838.

Vendition Exposas.

Montreal, savoir: THOMAS CRINGAN, N. 2696. La Cité et district de Montréal, marchand, demandeur, contre les terres et propriétés d'ANTOINE RIVARD dit LACOURSIERE, de la paroisse de Berthier, dans le dit district, commerçant, défendeur, les dites terres et propriétés mentionnées et décrites dans le dit writ, comme suit, savoir: Un lopin de terre situé dans la paroisse de Lanoraie, contenant un arpent et sept pieds de front, plus ou moins, sur vingt arces de profondeur, commençant en front à la distance de vingt arces du fleuve St. Laurent, adjoignant les héritiers de feu Gabriel Bourdeau, borné par derrière par Jean Baptiste et François Babin, d'un côté par François Dorion et de l'autre côté par Olivier Robillard, sans bâties sus-érigées.

Sera vendu à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de LANORAIE, (sujet à certaines charges, clauses, conditions et réserves mentionnées et décrites dans la cédule annexée au dit writ) le QUATRIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit writ rapportable le septième jour de juin prochain. R. DE ST. OURS, Sheriff. Bureau du Sheriff, Montréal, 15 mai 1838.

Vendition Exposas.

Montreal, savoir: CONRAD HAPPELL, de N. 1238. La Cité et district de Montréal

WILLIAM LYMAN ET CIE. AGENTS POUR

Les Pilules de Vie et Phenix Bitters de Moffatt

REMARQUES GENERALES.

CES medecaments sont connus et apprecies depuis long-temps, pour leurs vertus extraordinaires et leur efficacite immediate...

Dans plusieurs centaines de cas certifies, ils ont rendu la sante a des personnes qui etaient arrivees prematurement sur le bord de leur fosse...

Le proprietaire se rejouit des facilites fournies par la diffusion universelle de la presse quotidienne, pour faire connaitre et mettre a la portee de tous les individus de la societe...

Le premier effet est de detacher des parois de l'estomac et des intestins, les divers impuretes et cruditites qui s'y attachent constamment...

Voici quelques unes d'entre les maladies qui composent le triste catalogue de celles pour lesquelles les Pilules de Vie Vegetales sont reconnues...

La Dyspepsie, en nettoyant completement le premier et second estomacs, et en produisant une affluence de bile impure et acide...

Le Sanguisugne appelle l'attention du public, a une qualite multicolore superieure du Zinc en feuilles...

Toutes les purgations violentes sont suivies de constipation dans les deux jours. La Diarhee et le Colera, en detruisant les fluides aeromoniens par lesquelles ces maladies sont produites...

On peut voir au Bureau du Soussigne, en tout temps, des certificats du gouvernement francais du succedant a un a un pour le fond des navires avec cette feuille de zinc...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

du sexe les plus delicates peuvent les prendre dans toutes les circonstances. On recommande cependant a celles qui sont dans une periode avancee de gestation de n'en prendre qu'un a la fois...

PROPHETES BREVES.—Cette formule est ainsi appelee, parce qu'elle a la propriete de ramener les energies epuisees de la sante, en rendant a la constitution sa chaleur naturelle et sa vigueur...

Le Canada possede de jeunes ecrivains dont la production sont prodigieuses par la generalite des auteurs et qui neanmoins se trouvent souvent segriser ombrer dans la legion si brillante des litterateurs contemporains...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

REPERITORE DE LA LITTERATURE CANADIENNE

RECEUIL CHOISI

De divers ecrits en Vers et en Prose composees en Canada.

PROSPECTUS.

ORSQUE chaque pays peut offrir un siecle et remettre a la posterite les productions de ses poetes et de ses prosateurs, le Canada s'en gloriera jusqu'a ce jour prive de cet avantage...

Le Canada possede de jeunes ecrivains dont la production sont prodigieuses par la generalite des auteurs et qui neanmoins se trouvent souvent segriser ombrer dans la legion si brillante des litterateurs contemporains...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

EFFETS VOLEES.

LES Effets suivants ont ete volés d'un bord la golette SORHIE, capitaine Ozbe Marpein...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

AU PUBLIC.

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

MAGASIN DE LA LYRE D'OR PLACE D'ARMES.

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...

LES Soussignes ont en cave, une petite quantité de vin de Madere, premiere qualite, marque MM. Neaton, Gordon et Cie...